

# COLLECTE DES DÉCHETS nouvelles consignes de tri

Début 2018, notre Communauté de Communes a rejoint le **SIREDOM**, qui a revu la collecte en fonction du traitement des déchets mis en place.

## Aujourd'hui ....

Vous continuez à trier ces déchets dans votre bac jaune :

### LES EMBALLAGES RECYCLABLES

→ Les bouteilles, bidons et flacons en plastique



→ Les emballages métalliques



→ Les emballages en carton



→ Les briques alimentaires



## Dès maintenant :

→ Les papiers

Vous pouvez déposer **les papiers** dans votre **bac à couvercle jaune**



## Au 1er Octobre :

# nouvelles consignes de tri

Vous pourrez trier **EN PLUS** ces déchets dans votre bac jaune :

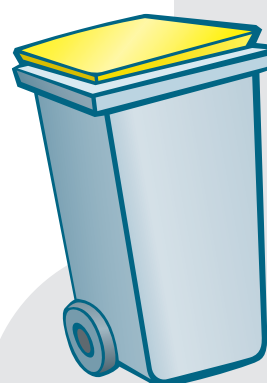
→ Les sacs, sachets, suremballages, films, blisters en plastique



→ Les pots, boîtes, barquettes et tubes en plastique



→ Les petits emballages métalliques



Les déchets doivent être triés en vrac (pas dans un sac), ne pas les imbriquer entre eux, inutile de les rincer, bien les vider.

## BORNES EMBALLAGES

Les nouvelles consignes de tri s'appliquent d'ores et déjà dans les bornes d'apport volontaire



Pour nous contacter :

01 69 74 23 50

[ecocitoyen@siredom.com](mailto:ecocitoyen@siredom.com)

(toute question portant sur la collecte doit être adressée à [collecte@siredom.com](mailto:collecte@siredom.com))

[www.siredom.com](http://www.siredom.com)



L'Agence sud-francilienne pour l'énergie, les déchets et l'environnement